



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre  
Inscription Commission Paritaire n° 20.165  
(Reconnue d'utilité publique)

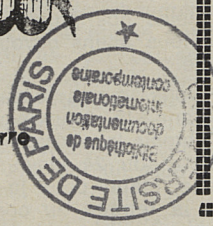
EDITION DE L'AMICALE DES STALAGS II A-C-D-E

REDACTION ET ADMINISTRATION

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)  
Téléphone : Trinité 78-44

Amicale des Stalags II A-C-D-E

Compte chèques postaux : La Source 30.175-35



## Se tromper est humain

Mais, il faut savoir reconnaître ses erreurs et rétablir la vérité quand il en est temps encore.

Devant la mauvaise volonté de notre imprimeur précédent, qui n'a pas daigné tenir compte des corrections que nous lui avons indiquées, le bureau a décidé de se passer de ses services et de s'adresser ailleurs.

En conséquence, chers amis, vous trouverez peut-être la présentation de ce « Lien » légèrement différente. Mais nous tenons à ce que nos articles ne soient pas déformés.

Nous vous prions donc de reprendre votre dernier journal et à la « bienvenue à la nouvelle équipe », de notre Président national G. Berger, il faut lire au deuxième paragraphe le mot « particulièrement » au lieu de « partielle-

ment ». Dans la deuxième colonne, le Président de notre section du Nord est notre ami Flipo, avec un I. Au deuxième paragraphe du « rapport moral », il vous faut lire : le bilan « trésorerie de notre Amicale ».

Il y avait encore quelques autres fautes moins graves.

Nous pensons, chers amis, que bon nombre d'entre vous avaient rectifié d'eux-mêmes, nous les en remercions.

LE BUREAU.

Après accord avec notre section du Nord, le Bureau national est heureux de vous faire part de la nomination de notre camarade Deleporte comme commissaire aux comptes. Nous savons pouvoir compter sur sa compétence.

G. BERGER.

## Retraite Anticipée

POUR LES ANCIENS P.G.

Faites votre demande de retraite prévue par la loi du 21-11-1973 et le décret du 23-1-1974 avant le 30 juin 1974.

S'il vous manque des pièces justificatives, déposez quand même votre demande de retraite avant le 30 juin 1974 pour sauvegarder vos droits dans tous les cas, n'oubliez pas de préciser sur votre demande de retraite, votre qualité d'ancien combattant ou d'ancien prisonnier de guerre (ou les deux) dans l'espace libre en haut de la première page.

FAITES ATTENTION

Ce n'est pas parce que vous avez fait votre demande de retraite anticipée d'ancien combattant P.G. que vous devez informer votre employeur de votre prochain départ. En effet, cette retraite ne concerne encore actuellement que la Sécurité Sociale, et à ce sujet les retraites complémentaires n'ont pas encore pris position. Donc, avec votre retraite anticipée Sécurité Sociale, vous pouvez continuer à travailler... si le cœur vous en dit...

### APPRENEZ QUE

— La permanence du bureau des Stalags II a lieu tous les vendredis de 18 h 00 à 20 h 00.

— Les réunions de bureau ont lieu tous les premiers vendredis de chaque mois.

— Contrairement à ce qui vous a été indiqué sur le précédent « Lien » les repas mensuels auront lieu le deuxième vendredi de chaque mois. Rendez-vous entre 19 h 00 et 19 h 30 au bureau de l'Amicale, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, changement de restaurateur et d'ambiance.

— Nous nous réunirons les 14 juin, 12 juillet au restaurant « la Verandah », 26, rue Mogador.

— Vous, anciens prisonniers, qui avez votre carte de combattant (couleur chamois), depuis plus de cinq ans, saviez-vous aussi qu'elle reste valable jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1975.

En temps utile, le « Lien » vous indiquera la marche à suivre pour en demander le renouvellement... à moins que, d'ici là, un décret en proroge la validité.

**COMPTE-COURANT POSTAL DE L'AMICALE**  
Nous rappelons à nos camarades que le C.C.P. 5224-78 Paris est supprimé.  
**ADRESSEZ VOS REGLEMENTS**  
Amicale nationale des Stalags II A.C.D.E., C.C.P. La Source 30.175-35.  
**MERCI.**

## La carte du combattant

A propos des demandes tardives de la carte du combattant, les journaux ont publié des renseignements encore hâtifs et, pour cette raison partiellement inexacts.

Les imprimés de demande de la carte vous seront envoyés sur demande, par votre Amicale.

Ces imprimés comprennent huit pages. Les trois premières surtout sont à remplir. N'oubliez pas de dater ni de signer la huitième page.

Le dossier justificatif à joindre à la demande, doit comprendre seulement : une fiche individuelle d'état civil, la photocopie de la fiche de démobilisation (ou, en cas de perte de ce document, la pho-

tocopie des pages du livret militaire où a été noté le détail des « campagnes ») et une seule photo d'identité. Primitivement, il fallait présenter deux photos. L'administration a simplifié votre travail. Il n'est pas nécessaire, non plus, de présenter un « état signalétique et des services », c'est le Service départemental des anciens combattants qui le demande au Centre d'archives militaires.

Enfin, la demande et le dossier sont à remettre — à envoyer — au Service départemental des anciens combattants du chef-lieu de votre département.

Nous vous rappelons que l'Amicale est à votre entière disposition pour vous renseigner utilement.

## Une Vérification Impossible

Il s'agit ici de la vérification du calcul du montant des pensions d'invalidité ou de la retraite du combattant de l'indice 33 (anciens combattants de 1914-1918 ; ou anciens de 1939-1945, bénéficiaires soit d'une pension d'invalidité d'un taux au moins égal à 50 % ; soit du Fonds national de solidarité).

Nous en avons déjà signalé la difficulté qui tient à la variation fréquente de la valeur du point d'indice. Elle s'est aggravée cet été, puisque les augmentations se sont succédées de mois en mois :

12,76 le 1<sup>er</sup> juin, 12,82, le 1<sup>er</sup> juillet, 12,91 le 1<sup>er</sup> août, 13,41 le 1<sup>er</sup> octobre et 14,09 le 1<sup>er</sup> février 1974, ce qui entraîne des chevauchements de rappels mensuels, impossibles à déceler dans le montant trimestriel (pension) ou semestriel (retraite) que vous percevez. Mais les rappels sont exactement calculés et payés, grâce aux calculatrices électroniques qui sont imbattables, et pour l'exactitude, et pour la rapidité.

de « La Voix du Combattant ».

## Informations pratiques

1° RETRAITE DE LA SECURITE SOCIALE :

On doit se souvenir que dans l'état actuel de la législation française, aucun âge limite obligatoire n'est imposé à un travailleur pour la poursuite de son activité professionnelle. Rien ne lui interdit donc de travailler et de cotiser au-delà de 65 ans car chaque année supplémentaire d'emploi lui apporte un pourcentage complémentaire de retraite pouvant atteindre par exemple, 65 % à 68 ans et à 70 ans, 75 % du salaire annuel moyen.

Les salariés ont donc toute latitude de travailler, s'ils le désirent, bien au-delà de 65 ans et pour bénéficier d'une retraite plus importante de ne demander la liquidation de la retraite qu'au moment de leur cessation d'activité.

En revanche, la législation permet aussi de demander la liquidation de sa retraite dès que le salarié en a atteint l'âge minimum et de continuer à travailler, s'il le désire, jusque la pension de retraite peut se cumuler avec un salaire. Dans le cas qui nous intéresse un ancien P.G., salarié de 63 ans, peut demander en 1974 la liquidation de sa retraite et continuer à travailler.

Cette décision comportera seulement deux incidents :

- sa retraite étant liquidée une fois pour toutes son activité salariée ne lui apportera plus aucun avantage supplémentaire sur le montant de sa retraite de Sécurité Sociale ;
- sur le plan fiscal la retraite étant soumise à l'impôt sur le revenu, c'est l'ensemble de ses ressources qui déterminera le montant de ses contributions annuelles.

2° RETRAITE COMPLEMENTAIRE :

Contrairement à la retraite de Sécurité Sociale les retraites complémentaires ne sont liquidées qu'en cas de cessation de l'activité salariée, la poursuite de cette activité au-delà de l'âge minimum continue donc à accroître le montant de la retraite complémentaire.

Ainsi que nous l'avons souligné plus haut, les Caisses de Retraite complémentaire n'ont pas encore fait connaître leur décision au sujet de l'abatement par anticipation et il est donc recommandé de ne pas solliciter de liquidation avant que soit connue cette décision, sous peine de voir les droits calculés sur une retraite amputée d'un pourcentage variable avec la durée de l'anticipation.

En bref diverses situations peuvent être envisagées au regard de la retraite professionnelle par un travailleur salarié ancien P.G. :

- Il peut demander pour raison de santé l'application de la loi Boulin sur l'incapacité au travail.
- Il peut continuer, purement et simplement, son activité sans demander la liquidation de ses retraites (Sécurité Sociale et complémentaire) ;
- Il peut continuer à travailler en demandant la liquidation de sa pension de retraite de Sécurité Sociale et sans liquidation de sa retraite complémentaire.
- Il peut cesser son activité et demander la liquidation de ses retraites, avec ou sans travail accessoire.

### DERNIERE MINUTE

Nous apprenons que les Caisses complémentaires de retraite viennent de s'aligner sur la Sécurité Sociale. Tous les détails dans notre prochain numéro.

## Nos nouveaux adhérents

- Henri Cordier, Hérimoncourt.
- Pierre Cornet, St-Nicols.
- Alfred Chauvin, Wagnies-le-Grand.
- Marcel Cornée, La Gorgue.
- Félix Collonge, Lachaux.
- Gustave Champion, Le Grand-Luce.
- Marius Cugnet, Aix-les-Bains.
- Jacques Chaton, Montereau.
- Henri Clenet, Montaigu.
- André Coppens, Villeneuve-d'Ascq.
- J. Ploumen, Grenoble.
- Clerc Chamiot, Beaufort.
- Jules Cottet, Villeurbanne.
- Paul Chandelier, Paris.
- Laurent Horlaville, Fauville.
- Charles Régnier, Auchel.

Bravo et bienvenue aux nouveaux.

## REGROUPONS-NOUS !

Nous demandons à nos adhérents de vouloir bien nous seconder dans nos efforts de regroupement.

Que chacun remplisse et nous retourne la liste ci-dessous d'adresses qu'il a sûrement conservées du temps où l'on se faisait des promesses... que l'on n'a pas toujours tenues !

Nous enverrons, de la part de l'auteur de cette liste, un numéro du « Lien » à chacune de ces adresses et, ainsi, peu à peu, nous constituerons notre grande famille que la dispersion n'a pas désunie.

Nous comptons sur vous, et d'avance, merci.

NOMS	PRENOMS	ADRESSES

De la part de .....

**Pensez aux bons de soutien-vite à la poste!**

Evitez - nous du travail et des frais de rappel inutiles

**TIRAGE DECEMBRE**

FPRES 404



## Bien triste Anniversaire

Il y a un an déjà que notre cher René Seydoux a été enlevé à notre immense affection et aujourd'hui encore nous ne pouvons y croire.

Combien de fois, au cours de cette année, lors des réunions où il avait l'habitude d'être des nôtres, je croyais encore le voir arriver subitement comme avant, l'air détaché, « son » sourire aux lèvres, en toute simplicité et nous apportant avec lui : son amitié, sa grande amitié. Hélas c'était la pénible, la triste réalité, René ne viendrait pas, René ne nous improviserait pas, cette fois, une intervention dont il avait seul le secret, hélas non ! et c'était le vide ! L'affreux vide !

Depuis son décès j'ai lu un peu partout des « hommages » mérités, justes, le décrivant exactement comme il était, il est réconfortant, doux, de les énumérer, que les auteurs m'excusent de ne pas les citer :

— Il savait nous dire son amitié, fidèle, profonde avec une extraordinaire agilité de pensée et de parole.

— Soudain il se pencha : sans une plainte, sans une grimace, il était mort, soulignant la « grâce » d'un tel trépas, le pasteur devait dire lors de ses obsèques : « N'était-ce pas la douce récompense du « Juste », de l'homme très humain qui ne réprouvait que l'intolérance et la déloyauté ?

— Par-dessus tout il aimait les hommes, il aimait être parmi eux, célèbres ou inconnus, riches ou pauvres.

— Toute sa vie il a été au carrefour des hommes, réchauffé par leur chaleur.

— L'avoir connu, c'était connaître un homme chaleureux. Il a la passion des hommes mais il sait les juger.

— René était pour nous, n'est-ce pas Pagay, un ami, un grand ami, un conseiller, nous l'aimions tout simplement mais oh combien profondément, l'amitié P.G. était pour lui d'une essence incomparable, n'est-ce pas Riché, c'est pourquoi il nous aimait lui aussi si profondément. Il aimait entre autre se retrouver presque chaque année à Lyon, vous aimiez camarades Lyonnais l'avoir chez vous, avec vous. Lorsqu'il avait donné son amitié à quelqu'un c'était pour toujours à moins de choses graves et impardonnables... et encore ! Le caractère lyonnais quoi ! voilà pourquoi vous vous entendiez si bien entre vous !

— N'oubliant aucune de ses interventions si personnelles, si profondes, si bien comprises par tous je rappelle celle que personne n'a oubliée lors d'une réunion à Lyon : « Il ne peut y avoir de liberté sans amour et il ne peut y avoir d'amour sans liberté », cela ne peut s'oublier !

C'est tout cela, et encore beaucoup d'autres choses, qui font qu'un an après nous pensions encore à René Seydoux comme s'il était toujours là, et il le sera, je crois, toujours, tout au moins pour un certain nombre d'entre nous qui l'affectionnaient tant, l'admirions tant aussi !

René Seydoux est toujours et sera toujours parmi nous.

Dans notre immense tristesse une bien douce consolation : c'est l'amitié que nous garde si profondément Mme Seydoux et à laquelle nous sommes immensément et affectueusement sensibles, merci Mme Seydoux !

Marcel SIMONNEAU.

## LOURDES 1975

L'organisation se poursuit normalement, les membres du Comité directeur se sont réunis autour du père de Metz le mardi 21 mai 1974, rue Copernic au siège de la F.N.C.P.G.

Il devient absolument nécessaire, dès maintenant, de nous adresser votre inscription de principe afin que nous sachions, bien approximativement, bien sûr, le nombre de participants, nous en avons besoin pour l'agence, le train, les

hôtels alors que nous ne pouvons actuellement avancer aucun chiffre, sachant cependant combien de camarades désirent assister (certainement) à ce dernier grand rassemblement - pèlerinage.

Remplissez donc sans tarder le petit placard ci-dessous et adressez-le nous soit directement à votre Amicale, soit à l'équipe de votre département déjà formée, si vous ne la connaissez pas adressez ce bulletin au père de Metz qui transmettra à qui de droit.

### LOURDES 1975

Pour permettre d'avoir déjà des renseignements de la plus grande utilité pour l'organisation de ce rassemblement - pèlerinage qui doit être un grand succès, remplissez, même si vous avez déjà écrit, ce questionnaire et renvoyez-le soit à votre Amicale si vous faites partie des départements suivants : Paris, 78, 91, 92, 93, 94, 95, 77, 60, 10, 89, 76, 02, qui partiront de Paris, soit à l'équipe de votre département pour les autres afin que vous profitiez de l'organisation dans votre région.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

Ancien Oflag ou Stalag : ..... Kommando : .....

J'ai l'intention de participer au rassemblement - pèlerinage en septembre 1975 à Lourdes :  
Je serai accompagné de ..... personnes.  
Je souhaite que l'agence désignée s'occupe de mon voyage :  
oui - non.  
De mon hôtel : oui - non.  
A retourner par retour S.V.P. Merci.

N'oubliez pas non plus que le père de Metz reçoit dons et subventions ou tout simplement des avances afin de combler les frais de départ qui sont importants alors que les rentrées sont encore peu importantes, quartier Luther-King, 461001, Dammarie-les-Lys (77190) C.C.P. : de Metz Paris 24.911-77. Merci d'avance à toutes et à tous. Nous avons aussi au siège de

chaque Amicale des cartes postales à adresser à vos camarades de captivité pour leur dire que vous serez à Lourdes et que vous seriez heureux de les rencontrer à cette occasion. Deux, 1 F plus port. Excellente propagande n'est-ce pas ? Aidez-nous et ce sera pour vous un grand espoir de rencontrer un bon copain ! ou même plusieurs !

## Après l'élection présidentielle

Le suffrage universel s'est prononcé, nous avons un nouveau Président de la République que nous saluons respectueusement.

Hélas nos problèmes demeurent et nous allons devoir reprendre la lutte.

Nous avons essayé, en vain, durant la campagne électorale d'obtenir la révision du scandaleux décret du 24 janvier et une nouvelle étape pour la revalorisation de la retraite du combattant.

Nous n'avons réussi qu'à faire « sortir » le décret concernant nos camarades agriculteurs, salariés agricoles, artisans, commerçants et appartenant aux professions libérales, les alignant « enfin » sur le décret concernant ceux faisant partie de la Sécurité Sociale. (Journal Officiel du 16 mai dernier) numéro 116 publiant les huit décrets datés du 15 mai 1974, obtenu trois jours seulement avant le scrutin du deuxième tour.

Les candidats se sont tout de même « nettement » prononcés sur le règlement de nos problèmes, tout au moins certains. Pour continuer la lutte, reprendre nos démarches, nos interventions, nous nous appuyons sur la réponse donnée par le candidat élu c'est-à-dire, M. Giscard-d'Estaing, devenu Président de la République.

A ce sujet nous vous donnons les promesses reçues par ce dernier :

Paris, le 18 avril 1974.

Par lettre du 17 avril courant, vous avez bien voulu me demander de faire connaître ma position sur trois problèmes auxquels sont particulièrement sensibles vos camarades anciens combattants prisonniers de guerre : le rétablissement de l'égalité de la retraite du combattant, la reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens d'A.F.N. et le bénéfice de la retraite anticipée à partir de l'âge de 60 ans dès 1974.

Sur le premier point, je puis vous donner l'assurance que je veillerai, si je suis élu, à ce que soient tenues, dans les meilleurs délais, les promesses qui ont été faites. Il en sera de même en ce qui concerne la reconnaissance de la qualité d'ancien combattant aux anciens d'A.F.N. Le projet de loi préparé dans ce sens sera, j'y veillerai, l'un des premiers soucis au Parlement après mon élection.

Les problèmes que soulève l'application de la loi du 21 novembre 1973, qui a posé le principe du

droit à pension de retraite au taux plein, dès l'âge de 60 ans, des anciens combattants et prisonniers de guerre, retient de façon toute particulière mon attention.

Si le gouvernement a dû à cet égard établir un échancier qui, dans l'immédiat, n'accorde le bénéfice de la loi qu'à partir de l'âge de 63 ans — soit à 100.000 anciens combattants ou prisonniers de guerre sur un total de 290.000 concernés par la loi — c'est qu'il était, au début de cette année, encore impossible d'apprécier les charges supplémentaires engendrées par ce texte. Cette appréciation pourra être effectuée prochainement, en fonction du nombre des demandes actuellement en cours de dépôt.

Je pense qu'au vu des résultats enregistrés, il sera possible de resserrer l'échelonnement de mise en vigueur de la loi et d'en faire bénéficier, dès l'année prochaine, tous les intéressés. Je veillerai, en tout cas, si je suis élu, à ce qu'il en soit ainsi.

D'une façon plus générale, soyez convaincu, vous et vos camarades, de ce que je reste particulièrement conscient des droits à la reconnaissance de la Nation acquis par les anciens combattants et anciens prisonniers de guerre et que je m'attachai toujours à les faire respecter.

Je vous prie de croire, etc.

Notre devoir sera donc de veiller à l'application des promesses, nous le ferons et ne tarderons pas à prendre contact avec notre nouveau ministre des A.C. et V. de G. et même le Premier ministre. Le temps perdu a été, hélas, néfaste à beaucoup de nos camarades, nous sommes les premiers à le regretter profondément, nous n'en sommes pas pour autant découragés, loin de là, pour nous, pour vous, en dehors de tout esprit politique, comme toujours, depuis presque trente ans, la lutte continue, comptez sur nous, mais sachez aussi que nous comptons sur vous.

Ceci dit voici quelques informations concernant cette retraite professionnelle anticipée *enfin valable* pour tous et concernant les retraites complémentaires :

L'Association générale des Institutions de retraites des cadres (A.G.I.R.C.) a répondu à la Fédération la lettre suivante :

« Comme suite à notre précédente correspondance j'ai l'honneur de vous communiquer le texte

de l'avenant A57 qui modifie la première décision de l'article 9 de l'annexe 1 à la convention collective nationale du 14 mars 1947 en faveur des cadres anciens prisonniers de guerre et anciens combattants bénéficiaires de la loi du 21 novembre 1973 », veuillez...

Le Directeur,  
Jacques DOUBLET.

### AVENANT article unique

« Les anciens déportés et internés titulaires de la carte de déporté ou interné de la résistance ou de la carte de déporté ou interné politique, ainsi que les anciens combattants, qui en application des dispositions de l'article L. 332 du Code de la Sécurité Sociale, ont obtenu, à un âge compris entre 60 et 65 ans, une pension de vieillesse calculée compte tenu du taux normalement applicable à ce dernier âge, peuvent demander la liquidation de leurs allocations sans qu'il leur soit fait application des coefficients d'anticipation prévus à l'article 6 de la présente annexe. »

L'Association des Régimes de retraites complémentaires (A.R.R.C.O.) a également confirmé l'application de la même mesure dont l'application va être signifiée aux Caisses de retraite par une instruction en préparation.

Il a été clairement indiqué que les bénéficiaires de la loi du 21 novembre 1973 pouvaient désormais demander la liquidation de leurs retraites complémentaires avec la certitude qu'elles ne subiraient aucun abattement. (Bien entendu les Régimes de retraites complémentaires appliquent *scrupuleusement* les dispositions du décret du 24 janvier 1974, décret qui vous le savez ne nous donne pas satisfaction et qui doit être révisé pour le 1<sup>er</sup> janvier 1975, promesse des candidats à la présidence de la République.

Petit à petit nous gagnons du terrain... il nous faut aller jusqu'au bout afin que ce problème soit enfin définitivement résolu. Nos efforts récompensés surtout pour les camarades qui attendent après depuis déjà longtemps et pour ceux qui vont pouvoir en profiter. Espérons enfin !

Marcel SIMONNEAU.

## 3 septembre 1974

### A l'ARC de TRIOMPHE

Dès les vacances terminées... pensez que, comme chaque année, à la même date, les anciens P.G. se retrouveront nombreux, une nouvelle fois, pour ranimer la Flamme Sacrée sous l'Arc de Triomphe de Paris.

C'est une manifestation du « souvenir » envers tous nos camarades disparus et aussi de notre fidèle reconnaissance à tous ceux des combattants qui sont morts pour que nous restions des hommes libres.

Nos camarades doivent donc, pour ces simples raisons, nobles et fraternelles, assister nombreux, très nombreux à cette pieuse et grandiose cérémonie le mardi 3 septembre prochain.

Rassemblement à 18 h 00 au coin de l'avenue des Champs-Élysées et de la rue Balzac (métro George-V).

Cette cérémonie est organisée par les Fédérations et Unions, membres du Comité national d'Entente P.G. : U.N.A.C., F.N.C.P.G.

Une couronne commune sera déposée sur la tombe du Soldat inconnu.

Nous remonterons les Champs-Élysées précédés d'une musique militaire et de nos drapeaux.

Tous les « amicalistes » sont invités à assister à cette cérémonie du souvenir, de l'amitié et de l'union.

Nous comptons sur vous, Venez nombreux, très nombreux.

Merci.

Marcel SIMONNEAU.

## RETRAITE DU COMBATTANT

Pour la même carte :

Taux entier (33 points) appliqué à nos valeureux anciens de 14-18 : 475,20 F par an

Pour les autres, c'est-à-dire nous : 50 F par an !

Concluez vous-mêmes, essayez de comprendre !

VIVE LA JUSTICE appliquée aux A.C.... à cause d'un décret et malgré une loi votée...

Paris et l'Ouest  
Le Massif Central  
L'Aveyron - La Lozère  
Les Gorges du Tarn

Les Gorges de l'Hérault  
Saint-Guilhem-le-Désert  
La Clamouse - La Grotte  
des Demoiselles - L'Aigoual

UN CARREFOUR EN LODEVOIS (Hérault)

La Méditerranée - Sète

L'Italie - La Provence

Montpellier - Béziers

La Côte d'Azur

L'Espagne - Les Pyrénées

La Vallée du Rhône

Nîmes - Arles

La Camargue

## Un camping CAMPEYROUX

Maison de vacances des Anciens Prisonniers de Guerre à 2 km de Lodève, dans le Vallon des Plans, par la route de Bédarioux. Un coin idéal, en dehors de la grande circulation, accessible aux caravanes, mais camping solitaire également. Douche chaude et froide - Toilettes - Ombrage - Rivière - Ravitaillement facile - Salle de réunions - Tarif familial.

# ACTIVITES INTERDEPARTEMENTALES

LYON

Comme tous les ans, le groupement des Amicales de camps de la région lyonnaise invite M. Poncelet, secrétaire général de l'Office départemental des A.C.V.G. ainsi que tous les membres de son personnel.

Le 12 mars donc, à 18 h 30, en notre siège de la rue Joseph-Serlin nous avons accueilli pour un vin d'honneur, toutes ces personnes qui, à longueur d'année travaillent en partie pour nos camarades, aide sociale, secours, prêts, cartes et retraites du combattant, toutes ces formalités passent dans leurs services.

Le Président Parrot ouvre la séance par quelques paroles de bienvenue.

M. Poncelet en répondant à notre Président, fit un long exposé sur les travaux effectués par le personnel des Offices départementaux et un point fut particulièrement intéressant : celui du bleu de France, cette petite fleur qui est offerte dans les rues les 11 novembre et 8 mai de chaque année.

Savez-vous que cette vente permet aux Offices de venir en aide à ceux qui ne sont plus ressortissants de leur budget général, car ces fonds sont gérés par le Conseil d'administration qui en dispose ainsi qu'il l'entend ; exemple : un pupille de la nation qui atteint sa majorité ne peut plus rien obtenir de l'Office qui l'avait en charge jusqu'à cette date, une veuve de P.G. après le décès de son mari ne peut plus avoir recours à aucune aide. Ce sont les ventes de bleuets qui permettent de poursuivre exceptionnellement l'assistance aux victimes de guerre.

Les propos du secrétaire général furent très écoutés et beaucoup de nos camarades rentrèrent chez eux ce soir-là ayant appris quelque chose de très intéressant.

Remercions notre ami M. Poncelet et tout son personnel qui nous accueille toujours aimablement à ses guichets.

Toutes les Amicales étaient représentées à cette petite cérémonie et nous avons pris congé en nous promettant de nous réunir à nouveau l'an prochain.

M. DUVION.

P.S. — Cet article est incomplet et cela s'explique par la modestie de son auteur. Notre ami Marcel Duivon a passé un mauvais quart d'heure au cours de cette rencontre. Les compliments de Jean Poncelet y furent nombreux et mérités à l'égard de notre ami. Les applaudissements furent nombreux, croyez-moi.

Tout cela fut « oublié » par Marcel !

L. P.

## DES DECISIONS PRISES PAR M. André BORD POUR LES MUTILES ET HANDICAPES PHYSIQUES

- Des antennes mobiles d'appareillage.
- Une nouvelle impulsion à la recherche.

C'est ainsi que dès l'ouverture du colloque de Paris tenu les 21 et 22 février 1974, M. André Bord, ministre des Anciens combattants et victimes de guerre, a fait connaître son intention de procéder à des réformes profondes dans le domaine de l'appareillage :

- par une accélération des procédures et une amélioration des services, notamment par la promotion d'un « appareillage à domicile », dans toute la mesure du possible, qui sera opérationnel dans les prochains mois ;
- en préparant l'avenir par la relance de la recherche, en particulier au sein du ministère, indispensable au progrès technique de l'appareillage des mutilés.

La centaine de partisans au colloque réunis à l'initiative de M. André Bord — médecins, représentants d'Associations, fabricants, représentants des divers régimes de protection sociale, fonctionnaires — ont à l'issue de leurs travaux émis des conclusions importantes parmi lesquelles :

## 30 MARS 1974 VISITE A LA MAISON DEPARTEMENTALE DE RETRAITE D'ALBIGNY

L'Amicale lyonnaise des Stalags VIII, avec Meunier, Ponsard, Scarbotte, Courtois, Bardin, Bonne, est déléguée par le groupement lyonnais pour assurer la visite bimestrielle à Albigny.

A 14 h 30, nous arrivons au bureau des entrées où tous les P.G. nous attendent. Lefaure nous remet la liste des autorisés à sortir et après quelques mots échangés avec Mercier et Thomann, nous rejoignons le restaurant de « la Terrasse » où nous nous réunissons à chaque visite.

Nous vidons quelques pots en échangeant divers propos, puis nous passons à table. La friture d'ablettes va nous être servie et c'est un bruit de fourchettes que nous entendons pendant quelques minutes. Puis les conversations reprennent et 24 convives, ça fait du bruit...

Le plateau de fromages succède à la friture, puis un élève de maître Bourron vient, sur notre demande, nous jouer quelques airs d'accordéon. Très bonne prestation pour un élève de 11 ans et demi.

Et voilà l'après-midi passé, très vite, trop vite. Lefaure remercie les visiteurs en quelques mots significatifs. Nous prenons congé en donnant rendez-vous à nos camarades pour le samedi 25 mai.

Etaient présents à cette visite : Robillet, Stalag I ; Jillet, Stalag II ; Bournet, Stalag III ; Varraux, Stalag III ; Posselt, Stalag IV ; Orgeret, Stalag VI ; Maillard, Stalag VII ; Fesquier, Stalag VII ; Habert, Stalag VIII ; Chadier, Stalag IX ; Rougis, Stalag XII ; Faure, Stalag XII ; Raimont, Stalag XVIII ; Lefaure, Oflag Pologne 14-18 ; Guillerme, P.G. 14-18, Thomann, Front Stalag ; Dedieu et Bronnec.

M. DUVION.

## 27 AVRIL 1974 VISITE AU CENTRE MEDICAL DE L'ARGENTIERE PAR L'AMICALE LYONNAISE DES STALAGS XIII

Sébelin, Joly, Leynaud et votre serviteur, chargés de nombreux paquets de livres et d'un colis de vivres pour Meyrigne, démarrent à 13 h 35 en direction de la route de Montbrison. Le soleil a succédé à la pluie du matin. Nous sortons de la ville et la route du Poirier que nous parcourons depuis 20 ans nous apparaît splendide, car de chaque côté, les lilas, les genêts sont en fleurs.

1. En ce qui concerne l'implantation et le fonctionnement des centres d'appareillage :
  - le rapprochement du milieu hospitalier ;
  - une délégation aussi large que possible à des membres de chaque commission d'appareillage ;
  - l'achèvement de la réforme administrative et matérielle des centres d'appareillage ;
  - la création d'antennes mobiles d'appareillage.
2. Dans le domaine des procédures :
  - inviter les organismes d'assurances sociales à rechercher l'accélération des procédures, dans le but de réduire les durées d'hospitalisation pour les premières mises, les délais de formalités administratives préalables, les délais de prise en charge pour la constatation des droits, estimé trop longs.
3. Développer l'enseignement de l'appareillage.
4. Créer un Comité interministériel de la recherche sur l'appareillage.

A l'issue du colloque, M. André Bord s'est félicité de la large concertation réalisée ; il a annoncé qu'il saisiserait ses collègues pour les questions qui les touchent et confirmé que pour sa part il était déterminé à prendre les décisions qu'impliquent les conclusions du colloque.

Tout en bavardant, nous arrivons au domicile de notre ami Meyrigne. Il nous attend et en passant, nous lui déposons quelques bouquins qui le distrairont, ainsi que le colis que Mme Dorn lui fait parvenir chaque mois. Nous bavardons quelques minutes avec René. Il ne se sent pas très costaud et doit se ménager. Il est assisté heureusement d'une parente qui lui aide à tenir son ménage.

Nous arrivons au Centre où M. Girat nous attend avec quelques P.G. prévenus de notre visite. Nous partons aussitôt dans les chambres voir les aités qui sont très touchés de l'intérêt que nous leur portons. Deux camarades qui n'ont pas fait leur demande de carte du combattant reçoivent l'imprimé nécessaire et sont invités à s'en occuper rapidement.

Nous descendons ensuite avec les « valides » à notre habituel lieu de rassemblement pour casser une petite croûte en causant de ce que vous pouvez deviner : retraite du combattant à 60 ans et taux de cette retraite. Peut-être pouvons-nous en espérer une amélioration après l'élection présidentielle prochaine.

Notre chauffeur remontera les camarades handicapés et ce sera le retour pour notre ville après une bonne après-midi d'amitié.

Les P.G. hospitalisés présents ce jour sont :

Leitzoroviez, Stalag I B ; Clémence, III D ; Jacquet, IV C ; Carlier, IV B ; Mauvernay, IV A ; Brun, IV D ; Bouvard, V A, B, C ; Dravet, VIG ; Calais, VI B ; Bacher, VII A ; Joubert, VII A ; Sornay, XI A, Meyer, Front Stalag ; Marchet, Front Stalag ; Durand, Front Stalag ; Moulin, VIII C était en permission ; Michelin et Farjot étaient bien sûr des nôtres.

M. DUVION.

## NORD COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 1<sup>er</sup> AVRIL 1974

Etaient présents : Colonel Carnoy de l'Oflag IV D. Gasz de l'Oflag XVII. Florimond Segard des Stalags I. Oscar Delmé des Stalags I. Paul Van Moerbecke des II.

## LES PENSIONS DES VEUVES DE GUERRE AGEES DE 60 ANS AU MOINS PEUVENT ATTEINDRE L'INDICE 500

Jusqu'à l'intervention de la loi de Finances pour 1974, le droit à pension des veuves de guerre était déterminé par les règles suivantes :

- 1<sup>o</sup> — Si le mari est décédé au cours d'événements de guerre ou des suites d'une affection imputable au service : la pension est servie au taux dit « normal », sur la base de 457,5 points d'indice. Elle est également versée à ce taux si le mari est décédé d'une autre affection mais à condition, dans ce cas, qu'il fût pensionné pour une invalidité d'au moins 85 %.
  - 2<sup>o</sup> — Si le mari est décédé des suites d'une affection étrangère au service, à la condition qu'il fût pensionné pour une invalidité comprise entre 60 % et 80 % : la pension est servie aux taux dit « de réversion », correspondant à 305 points d'indice.
  - 3<sup>o</sup> — Enfin, dans l'un ou l'autre cas : la pension est versée au taux dit « exceptionnel », correspondant à l'indice 610.
- Si la veuve est âgée d'au moins 60 ans (ou est atteinte d'une infirmité incurable, ou incapable de travailler).

## LE LIEN

Publication mensuelle 68, rue de la Chaussée-d'Antin Paris (9<sup>e</sup>)

Georges ROCHEREAU Directeur de la publication :

Abonnement : UN AN : 12 F

Imprimerie ADAM 4 bis, rue Nobel, Paris (18<sup>e</sup>)

Paul Darloy des II. Jacques de Baralle des III. Robert Rancelot des III. Georges Tillier des III. Henry Leroy des IV. Lucien Hespel des IX. Ernest Langlois des XII. Louis Loridan des XII. Léon Lenfant des XIII. Victor Engrand des XIII. Gérard Depaete des XIII. Daniel Luillier des XIII. Constant Quenelle des XIII. Abbé Clabaut des XVII et XVIII. Excusés : F. Houppé des Aspis. Charles Matton des XIII. Cyrille Flippo des II.

Séance ouverte à 18 h 45. J. de Baralle excuse F. Houppé dont le père vient de décéder. Au nom du bureau, il lui adresse ses condoléances. Excuses aussi de Matton dont l'épouse est toujours souffrante.

Le compte rendu de la séance du 11 mars est adopté.

L'Office nous rappelle la vente des bleuets de France le 12 mai. Lui faire connaître vos souhaits.

L'assemblée générale de l'UNAC s'est tenue à Paris le 23 mars. J. de Baralle y représentait le Nord. Les grandes questions à l'ordre du jour y furent magistralement traitées par M. Simonneau. A la demande de nombreux députés et sénateurs, le décret du 23 janvier sera repris et modifié conformément à l'esprit des assemblées. L'abbé de Metz a parlé du rassemblement de Lourdes. Il souhaite une propagande plus active des Amicales.

Paul Van Moerbecke, notre trésorier, annonce 130 à 140 inscriptions pour la Journée du 21 avril. Les inscriptions continuent à affluer.

Charles Lacroix, des VII, préconise à l'occasion du stand à la foire, un exposé de nos revendications. La devise de l'UNAC reste cependant « amitié et entraide ».

Claude Prévost, rue Paul-Lafargue à Loos nous offre son orchestre pour l'après-midi du 21 avril, 7 musiciens, coût : 1.500 F. Nous déclinons en ce qui nous concerne.

Les XVII et XVIII paieront leur cotisation à l'UNAC - Nord et nous les en remercions. Ils participeront à la tenue du stand et remettent les documents à exposer.

La journée des IX fut une réussite. Félicitations à Lucien Hespel pour l'organisation parfaite et la tombola opulente.

Après démarches, M. Roger Dubut, chef des Relations publiques au ministère des A.C. et V. de G., à Paris, participera à notre journée du 21 qu'il présidera comme représentant de M. André Bord, M. le maire de Lille sera présent, M. A. Notebart présente ses regrets : il sera à l'étranger ce jour-

— Si elle n'est pas imposable à l'impôt sur le revenu.

Au cours de la discussion du budget pour 1974, le ministre des Anciens combattants et victimes de guerre a proposé et fait adopter par le Parlement une mesure qui apporte une amélioration considérable à ce régime en ce qui concerne les veuves âgées de 60 ans au moins.

Bien entendu, les droits antérieurs subsistent et ne sont aucunement modifiés pour toutes les veuves qui n'ont pas atteint l'âge de 60 ans ou qui, l'ayant atteint, remplissent la condition de non assujettissement à l'impôt sur le revenu leur donnant accès à l'indice 610.

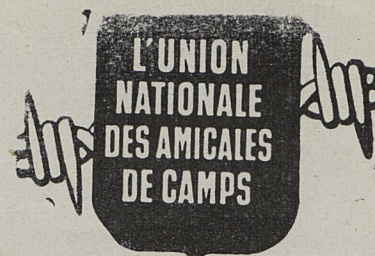
Mais, toutes les veuves ayant atteint l'âge de 60 ans bénéficieront désormais au minimum d'une pension calculée sur l'indice 500.

Soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 6.905 francs par an.

Le même avantage est accordé aux veuves âgées de moins de 60 ans qui sont infirmes ou atteintes d'une maladie incurable ou entraînant une incapacité permanente de travail.

Il convient de souligner que cette mesure nouvelle bénéficie à toutes les veuves qui remplissent la condition d'âge minimum ou la condition d'incapacité physique, sans que soit pris en considération le montant de leurs ressources.

Ainsi vient d'être apporté un progrès considérable dans l'application du droit à réparation en ce qui concerne les veuves de guerre. Depuis de nombreuses années les Associations d'anciens combattants et de victimes de guerre, et notam-



là. M. Monnet sera présent.

La parole est donnée à Ernest Langlois, l'organisateur aussi dévoué qu'efficace de nos activités dans le cadre de la foire.

Il donne lecture d'une lettre de Jean Collée des Landes qui félicite l'UNAC - Nord pour son dynamisme. Il sera avec nous, accompagné de son épouse, le 21 avril.

Lecture de la lettre de remerciements à Simonneau pour la subvention de 500 F allouée par l'UNAC. Ernest Langlois signale que seuls les VII et les XI ne participent pas à l'organisation. Regrettable.

Demande à Jager, Président des XII, pour tenter de trouver un délégué régional des VI, Dumesnil, débordé, ne peut pas s'en charger mais il a néanmoins fait paraître un bel article dans la presse pour la propagande relative au stand.

Ricard offre l'apéritif à table après l'apéritif offert dans le hall par M. Bouchery, directeur de la Foire de Lille.

Les cartes du mémorial de la captivité ne sont pas parvenues. La commande a été faite : attendons.

Le 10 avril, Florimond tapissera les parois du stand.

Le 11 avril, sans faute, dès 9 h 00, les responsables d'Amicales déposeront leur matériel au stand. Ceci est impératif pour l'organisation. Nous disposerons de 6 m de comptoir ce qui permet d'espérer un décor imposant.

Ernest Langlois organise le calendrier pour la tenue du stand. Il apparaît que nous ne manquons pas de volontaires. Bravo. 40 places de parking nous seront réservées le 21 jusqu'à 11 heures. Des papillons à coller sur les pare-brises sont distribués. Les rubans tricolores qui seront mis en vente seront tamponnés au sigle de l'UNAC. Paul Van Moerbecke indiquera le nom des participants au verso de chaque ticket. Formule heureuse qui pourra éviter des réclamations.

Jacques de Baralle félicite Ernest Langlois pour son énorme travail, son dynamisme et sa foi en notre entreprise. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Prochaine réunion le lundi 6 mai à 18 h 45 pour tirer des conclusions de l'activité du mois.

Le Secrétaire, Paul DARLOY.

P.S. — En cours de réunion, « La Voix du Nord » est venue prendre une photo et passera un article important.

ment celles qui regroupent les veuves de guerre, demandaient que la pension d'une veuve au taux normal fut égale à la moitié de la pension d'un invalide à 100 % (allocation G.I. et G.M. comprises) c'est-à-dire soit fixée à l'indice 500. Cet objectif paraissait en vérité difficilement accessible, ne serait-ce qu'en raison de son coût financier très élevé, et l'indice 500 apparaissait comme un « mythe ».

Or M. André Bord a tenu à accorder cette satisfaction à une grande partie des veuves de guerre puisque nombreuses sont celles qui ont atteint l'âge de 60 ans. La généralité d'entre elles, compte tenu de l'écoulement des années qui nous séparent de la fin des derniers conflits, doit très vite en bénéficier.

Certains commentaires ont relevé qu'une limitation a été apportée par le texte nouveau : lorsque le droit à pension de veuve est alloué « par réversion » (c'est-à-dire lorsque le mari est décédé des suites d'une affection étrangère au service et qu'il était pensionné à 60 % au moins) le montant de la pension de veuve ne pourra dépasser celui de la pension qui était allouée au mari.

Cette disposition n'est qu'une conséquence logique de l'élévation à l'indice 500 et qui joue dans peu de cas (précisément ceux où les affections dues au service étaient les moins graves et où ce ne sont pas elles qui ont entraîné le décès du mari) : la pension de la veuve ne saurait alors être supérieure à celle perçue par celui-ci. C'est un principe constant dans le service de la dette publique.

# Nouvelles de notre...

## DES NOUVELLES DE...

**Maurice Carvin, 93** - Le Pré-Saint-Gervais :

Merci de tes bons vœux avec l'espoir en effet que tu te trouves parmi nous tous le jour des rois. Vœux de prompt rétablissement. Amitiés.

**Jean Béranger, 60** - Beauvais :

Reçu ton règlement 1974, merci, ainsi que de tes bons vœux à nous tous et pour l'Amicale.

**A. Jérôme, Belgique** :

Nous écrit qu'il espère être des nôtres le 10 mars prochain à Paris pour l'assemblée. Adresse ses bons vœux à tous les anciens du IIC pour la nouvelle année. C'est avec joie que nous te recevrons bien sûr avec d'autres camarades le 10 mars. Nos bons vœux en retour.

**Camille Husson, 88** - Vittel :

Adresse ses bons vœux à tous les anciens du IIA-E. Les nôtres en retour.

**André Charles, Sainte-Menehould** :

Adresse aux membres de l'Amicale l'assurance de ses cordiaux sentiments et tous ses vœux, en souhaitant que longtemps encore se continue la solidarité qui nous unissait en Allemagne. Tu vois que nous n'oublions pas et c'est ce que nous essayons de continuer et de faire.

**Louis Perrouault, 75** - Paris :

Présente ainsi que Madame ses bons vœux à toute l'Amicale.

**René Faure, 43** - Brioude :

Ma cotisation pour 1974. Le cas échéant, le surplus destiné aux œuvres sociales. Amitiés à tous les anciens du IIC. Mon bon souvenir en particulier à *Manin* qui, venu en Auvergne en 1973 a oublié le chemin de Brioude. C'est pas bien ça... *Tatave*. Cette année il y songera si ses pas le portent dans ce même coin. Merci et nos amitiés.

**Pierre Caminade, 13** - Arles :

Adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année sans oublier toute la famille du IIE, et souhaite à tous une bonne santé pour continuer ce grand travail accompli pour le bien de tous. *Caminade* nous informe qu'il a rencontré par hasard le camarade *Elpide* d'Orange, grandes retrouvailles et naturellement beaucoup de souvenirs. Avons parlé des années de *Dornier*. Adresse ses meilleurs vœux à *Legros* et *Desmaret*.

Merci cher ami, de ton don substantiel et nos bons vœux.

**Abbé Jean Devienne, 59** - Baisieux :

Encouragement et meilleurs vœux à toute l'équipe et aux chers amis de captivité.

**Robert Henry, 02** - Guignicourt :

Adresse ses vœux aux membres de l'Amicale des Stalags II et en particulier aux camarades du bureau si dévoués pour tous. Amitiés à *Mickey* et *Legros* ?

**Marius Hanotel, 62** - Auchel :

En adressant des bons vœux à tous, pense particulièrement aux anciens camarades du D.737 de Dobbertain, ainsi que ses amitiés à tous.

**Jean Bossard, Bas Croisic, 35** -

**Mordelles** :

En nous remerciant de notre envoi de Noël, nous remercions de ce généreux geste et adresse ses bons vœux pour 1974 à toute l'Amicale, spécialement à ceux du IIE. **Louis Marquet, 63** - Clermont-Ferrand :

A vous tous et à vos familles, je vous dis « bonne année ». Que 1974 vous apporte la santé et la tranquillité.

Je joins un petit chèque pour le réabonnement à notre journal le « Lien » que je reçois et lis avec beaucoup de plaisir et pour la cotisation 1974. Que ma modeste obole donne un peu de joie aux moins favorisés que moi.

Merci, cher ami, crois bien que tous les dons sont acceptés. Nos vœux en retour.

**Lubin, 75017 Paris** :

Nous remercions de nos vœux et nous écrit « souhaitons-nous mutuellement une bonne santé, nous en avons besoin. Je sais vos ennuis, je viens d'apprendre que je dois soigner un ulcère à l'estomac. C'est vous dire qu'il m'est bien à contre-cœur interdit de participer aux festivités et autres agapes et c'est hélas la raison qui m'a empêché d'être des vôtres récemment.

Nous te souhaitons un prompt rétablissement, et nous espérons que ce mauvais ulcère sera bientôt guéri et ne nous privera plus de ta présence et de celle de Mme. Amitiés.

**Braeckman, Lille** :

Adresse ses bons vœux à l'Amicale et exprime toute sa gratitude pour l'aimable cadeau reçu. Heureux d'avoir pu te faire plaisir. Amitiés.

**Mme veuve Dubus, Paris** :

En remerciant des vœux qui lui sont parvenus nous prie d'accepter les siens et bonne et heureuse année, surtout une bonne santé. Merci chère Madame, avec toujours la joie renouvelée de vous retrouver.

**Ringeval, 84** - Morières :

Notre ami *André* tout en nous adressant pour tous ses bons vœux pour 1974, nous informe de la maladie de sa belle-mère ce qui ne lui permet pas ainsi qu'à Mme de revenir pour le moment à Paris nous revoir.

Nous ne pouvons, cher ami, que souhaiter un prompt rétablissement à ta belle-mère et avec l'espoir de vous revoir bientôt, te renouvelons tous nos vœux.

**André Jollivalt, 76** - Rouen :

Avec ses meilleurs vœux surtout de santé et de pleine réussite dans l'activité que nous menons au sein de l'Amicale des II. Adresse à tous les anciens du IIA ses bonnes amitiés et son meilleur souvenir, n'oublant pas le bon accueil qui lui a été fait lorsqu'il fut parmi nous.

Merci ami, et au plaisir de te revoir.

**Camille Husson, 88** - Vittel :

Heureux gagnant de nos bons vœux et particulièrement à ceux du IIA - E et leur famille.

Heureux veinard... bonne chance. Amitiés.

**Gratien Uran, 69** - Saint-Fons :

Amitiés à tous ceux du IIE et en particulier à ceux du 682, numéro 63.196. Merci pour eux.

**Ulysse Verdin, 95** - Eaubonne :

Avec un bon souvenir à tous les anciens du IIE. Hagenow.

**F. Denis, 61** - Bellou-le-Trichard :

Bien le bonjour, bonne santé à tous. Nos vœux en retour.

**Jean Sanchez Paris** :

Meilleurs souvenirs à tous les amis et bonne chance pour l'Amicale. Merci, c'est vous tous qui aidez la chance.

**Charles Merlin, Versailles** :

Bonne année. Reconnaissance à ceux de l'administration qui se dévouent pour nous. Amitiés à tous et tout particulièrement à ceux des kommandos de State, Suhon et Borooock. Pensées particulières en ce début d'année pour nos malades en hôpitaux ou sana.

Merci cher ami, de penser à eux.

Lorsque tu écris, ami... pense à mentionner en italique les noms des kommandos et villes allemandes où tu es passé... ceci facilite grandement notre travail et permet de ne pas écrire des villes mal orthographiées.

**Lucien Peltier, 13** - Marseille :

Veux-tu me rappeler au bon souvenir de tous mes anciens camarades du IIC. Nous n'y manquons pas et te remercions de ta cotisation.

**Jean Calvet, 13** - Marseille :

Bien amicalement à tous et spécialement aux très bons camarades du IIC, y compris ceux de Jarman, Vorweck, Pasewalk.

Voilà qui est fait. Nos amitiés.

**Jean Blanche, 92** - La Garenne :

Je charge ce mot de vous apporter, avec ma cotisation pour 1974, mon amical et fidèle souvenir pour tous les anciens du Stalag II A.

Ils pensent bien tous à toi et espèrent te voir plus souvent.

**Jean Hallair, 89** - Avallon :

J'adresse mes meilleures amitiés à tous les camarades. Je souhaite que l'Amicale fasse tout son possible pour obtenir que la retraite anticipée prévue soit enfin votée. Je ne parle pas pour moi, car j'aurai la retraite à 60 ans.

Avant de prendre celle-ci, nous te mettons bien en garde et prend connaissance de notre « Lien » qui te donne toutes explications sur le décret d'application de cette retraite. Bonne chance.

**Roger Pessin, 92** - Boulogne-Billancourt :

Règle sa cotisation et adresse ses bons vœux et meilleures amitiés à tous. Comme nous aimerions que tu viennes un peu plus nous voir. Amicalement.

**Laune, 82** - Septfonds :

Heureux de vous adresser cette année encore ma cotisation, un peu arrondie... Avec mes félicitations pour votre active et dévouée persévérance, et mes vœux les plus chaleureux pour 1974 à tous, dans une pensée plus particulière pour les anciens du Kreiss Labès. Merci pour eux tous.

**Bascaule, 47** - Saint-Livrade :

Merci du règlement de ta cotisation 1973, qui n'était pas en effet encore réglée. Bien volontiers don-

# ... Grande Famille

nons ton bonjour aux camarades du IX, 257 Pmmer Stalag II C.

**Yves Goule, 94** - Cachan :

Adresse son meilleur souvenir à tous et particulièrement aux anciens de Wismar, avec tous ses vœux. Nos bons vœux en retour.

**Jacques Autin, 78000 Versailles** :

Ancien du IIC nous communique l'adresse de notre camarade *Clovis Patin* avec l'espoir de le voir rejoindre notre grande famille. *Autin* était au kommando « Bauer » qui dépendait du Kreiss de Denin, le pays s'appelait Vorneck.

Te remercions et sommes heureux de l'adresse que tu nous donnes de *Patin* que nous contactons.

**Léonard Tollis, 40** - Saint-Paul-les-Dax :

Avec mes amitiés aux anciens de Parchim, Barkow et Techentin. **Sylvestre Leconte, 62** - Sallaumines :

Mme *Leconte* nous adresse ses bons vœux pour dit-elle une année merveilleuse dépassant en satisfaction les meilleures prévisions. Bien amicalement et souvenir de Léandre.

Merci chère Mme, et nos bons vœux et que l'année vous soit douce aussi.

**Pierre Lecuyer, 64240 Hasparren** :

Ancien du IIC, ancien du XII C, nous adresse avec la cotisation pour 1974, son amical souvenir surtout en mémoire de nos morts. Si vous avez pu éveiller quelques souvenirs chez un autre correspondant, en mentionnant la maladie que j'avais en 1972 dont je vous avais fait part, je vous en remercie, et c'est là que j'ai senti que vous existiez. Je souhaite que vous continuiez et vous apporte volontiers mon obole comme les obscurs de toute guerre.

Merci, cher ami, l'Amicale pense bien à toi et à tous ceux qui souffrent.

**Joannès Garnier, 07** - Annonay :

Mes meilleures amitiés à tous en particulier aux camarades du kommando Dornier Wismar.

**Henri Dupont, 59** - Sains-du-Nord :

Bon souvenir et amicalement aux anciens du II A. Merci de ton envoi pour nos œuvres.

**Jean Devienne, 59** - Baisieux :

Merci de ton envoi largement arrondi.

**Chaffangeon, 69** - Villeurbanne :

Amical bonjour à ceux du kommando Sternberg et à ceux de Bruel du IIE.

tes règlements 1973 et 1974.

Tu es tout excusé et merci de **Julien Houssu, 28** - Maintenon :

Adresse ses bons vœux à tous les anciens du Stalag II. **Graechen, Noisy-le-Roi** :

Avec son fidèle souvenir et ses bons vœux.

## NOS DEUILS

C'est avec une grande peine que nous avons appris le décès de notre camarade *Pierre Choquet*, qui s'est éteint après une grave maladie.

A sa famille et ses enfants l'Amicale présente ses bien vives et bien sincères condoléances.

Nous apprenons également le décès de notre camarade *Maurice Thfoin, 16*, rue d'Arcueil, 92 - Montrouge survenu après une maladie. A sa famille et ses enfants, l'Amicale présente ses bien vives et bien sincères condoléances.

Nous apprenons le décès de **M. Robert Colombet**, notre ancien camarade le 19 avril dernier dans sa 64<sup>e</sup> année, en son domicile.

A sa famille et ses enfants, l'Amicale présente ses bien vives et bien sincères condoléances.

A découper suivant le pointillé

## BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné, déclare vouloir adhérer à l'Amicale nationale des anciens prisonniers de guerre des Stalags II ACDE après avoir pris connaissance des statuts.

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Date de naissance : .....

Immatriculé au Stalag ..... sous le N° .....

Kommando .....

Fait à ....., le .....

Signature :

Ecrivez en caractères d'imprimerie et retournez sous enveloppe ce bulletin à l'Amicale nationale II ACDE, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris. N'oubliez pas de nous adresser le montant de votre adhésion, dont le minimum est fixé à 15 F, par mandat ou versement à notre Compte Chèque Postal La Source 30.175-35.

# Les Bonnes

## DE PROVINCE...

**Robert Jessel (II A)**, route de Bordeaux à Langon, reçoit et recevra toujours les amis des II pour leurs assurances et conseils.

**Gagliardini, 8**, rue Saint-Philippe, Nice, Bar de la Plage. Meilleur accueil.

**Jean Legras (II C)**, route d'Epernay à Chouilly, par Epernay. Champagne.

**Philibert Dubois (II E)**, Venteuil, par Epernay. Champagne.

**Ruet (II E)**, rue de Belfort, Auncourt (Doubs). Concessionnaire Peugeot. Téléphone 91-56-93.

**Gaston Braun, 88** - Evital-Clairefontaine. Peinture et Décoration, tout à votre service.

Etablissements Marchand Frères, **M. Désiré Langlet (ex II D)**, boulevard Poincaré, 62 - Béthune.

« Saredos » : Reliure - dorure ; sérigraphie ; drapeaux - écussons ;

pavoisements - illuminations ; impression à chaud sur plastique ; pochettes dorées pour livres de famille ; housses plastiques - cadastre ; fournitures administratives. **M. Armand Lebailly**, président directeur général, vice-président du groupe Nord, 9, rue Victor-Hugo, 59 - Saint-André-lez-Lille. B.P. 6. Tél. 55-33-62.

**H. Plivard**, agence Motobécane, Trun (Orne).

**Henry Bailly**, avenue Paulin-Enfert, Gien (Loiret). Maréchalerie.

**Marcel Brain, 10** - Romilly. Serurerie, construction de remorques agraires.

**M. Delattre**, Estérel-Parc, 06 - Mandelieu. Artisan couvre-lits et édretons piqués. Tél. 38-95-96.

**André Boisgontier, 8**, rue Parmentier, 53 - Mayenne. Horloger.

**René Durand**, Electro-Ménager, 83 - Saint-Cyr.

**G. Gouley**, Horlogerie-Bijouterie, 5, place Jean-Jaurès, 89 - Vermenton. Tél. 184.

**Banon et Fils**, Distillateurs, 04 - Digne-les-Bains. Miel pur de Haute-Provence. Essence de lavande.

**Maison Pouchain - Leclercq**, tissus, soieries, nouveautés, 76, rue du Général-de-Gaulle, 59 - La Gorgue.

**André Maze (II A)**, rue des Solitaires, 75020 Paris. Assurances tous genres. BOT. 70-34.

La "Soupe est Maigre"  
Pour nos amis artisans  
Donnez-leur votre  
préférence

# Adresses

## ... ET CELLES DE PARIS

**Geoffroy (II A)**, rue de Crussol, Paris. Transports. 355-52-86.

**David Gorentin (II A)**, 80, rue de Rivoli, Paris. Chirurgien-dentiste. ARC. 05-39.

**Gustave Manin (II C)**, cité Popincourt, 75011 Paris. Artisan repousseur moderne et restauration d'ancien. ROQ. 19-05.

**André Garlin (II A)**, rue Turbigo, Paris. Bonneterie en gros. ARC. 69-82.

**René Viol (II A)**, rue du Val-de-Grâce, Paris. Décorateur de magasins, d'appartements, de résidences secondaires. MED. 68-19.

**Robert Legros (II A)**, 2, rue du Bourg-l'Abbé, 75003 Paris. Artisan bijoutier, joaillier, fabricant, réparations, transformations, fiançailles. 887-49-10.

**Marius Boursy (II C)**, 52, rue Condorcet, 75009 Paris. Bar.

**Roger Laine (II A)**, passage Pecquai, 75003 Paris. Confiserie. ARC. 69-90.

**Chaim Herszigowicz**, 115, avenue Parmentier, 75011 Paris. Tailleur. OBE. 85-36.

**Marcel Boyenva**, Wavignies (Oise). Couverture, plomberie, chauffage, appareils sanitaires. Tél. : 6.

**Bernard Doroy (II A)**, 11, rue St-Lazare, Paris. Comptable contentieux. TRU. 71-08.

**Mme Noailles**, veuve de notre ami **Joseph (II A)**, 16, rue Saint-Marc, Paris. Bar-tabac.

**Marcel Ferret (II A)**, 40, avenue du Clocher, Aulnay-sous-Bois. Fruits et Légumes. Tél. 929-70-79.

**Gaston Robin (II A)**, 5 et 7, rue Jacques-Cartier, 75018 Paris. Chauffage central. Tél. MAR. 09-37.